

Du 12 mai au 05 juillet 2025

BIENNALE

d'art contemporain de Cachan

Contact :

Service des affaires culturelles de la Ville de Cachan

01 49 69 17 91 / 93 / 90

culture@ville-cachan.fr



SOMMAIRE

- **Présentation du thème page 3**
- **Règlement pages 4, 5, 6**
- **Récapitulatif des informations à retenir page 7**

Tendre le fil

L'art textile revient en force

L'art et l'artiste permettent de nous relier par d'invisibles fils tissant la trame de nos émotions. Celui d'Ariane a marqué durablement l'histoire des civilisations en prenant métaphoriquement le sens de fil conducteur, de lien entre les peuples pour faire société et assurer le vivre ensemble tout en regardant d'autres horizons.

Tendre le fil c'est aussi définir un fil rouge, tisser un passage, donner du sens, un mouvement, une direction à nos projets.

La notion de liens est donc au cœur de la thématique de cette Biennale en affirmant que l'artiste en est le principal artisan. L'art textile y sera beaucoup célébré, étant typiquement l'expression symbolique de ce fil tendu et entrelacé entre les populations.

Mais d'autres techniques, formats et médiums seront aussi accueillis.

L'art textile séduit en effet par sa liberté d'expression, sa poésie, son extravagance... Même si cette tendance s'inscrit dans la mouvance actuelle du retour du « fait main », dans un langage collectif écologique de recyclage et de récupération d'objets et de matières, tout en favorisant l'économie en circuit court, elle souligne aussi une volonté de redonner au tissu, au textile, toutes ses lettres de noblesses, rendues invisibles pendant un temps, mais non disparues.

Entrelacer des fibres pour en faire un tissu est l'une des activités les plus anciennes de l'humanité. Dès la plus haute antiquité, des étoffes à la technique complexe et au décor élaboré sont produites. Depuis les formes les plus primitives utilisant d'abord des fibres végétales, jusqu'aux créations les plus contemporaines de Jean Lurçat ou de Sheila Hicks, sans oublier la mode, le vêtement et le design, en passant par la célèbre tapisserie de Bayeux ou par la tenture de la Dame à la licorne, la création et l'imaginaire ont ainsi toujours été au cœur de la manipulation du tissu et de la toile, des fibres végétales et textiles.

Nous vous invitons par conséquent à tisser cet imaginaire et à tendre ces fils qui nous relient, en étant artiste ou artisan, peut-être les deux à la fois, car manipulant de vos mains tant de matière noble ayant traversée l'Histoire.

➤ REGLEMENT

Article 1 :

La Biennale d'art contemporain 2025, organisée par la Ville de Cachan, du **lundi 12 mai au samedi 5 juillet 2025**, a pour but de présenter des œuvres d'artistes s'exprimant autour du titre suivant : ***Tendre le fil - L'art textile revient en force*** (Cf. présentation page 2).

La notion de liens est donc au cœur de la thématique de cette Biennale en affirmant que l'artiste en est le principal artisan. L'art textile y sera beaucoup célébré, étant typiquement l'expression symbolique de ce fil tendu et entrelacé entre les populations. Mais d'autres techniques, formats et médium seront aussi accueillis.

Article 2 :

L'artiste candidate en ligne via le lien suivant :

www.ville-cachan.fr/vivre-la-ville/culture/245-la-biennale-d-art-contemporain

Article 3 :

La date limite de dépôt du dossier de candidature est fixée au **dimanche 16 février 2025 minuit**.
Tout dossier parvenant après cette date sera refusé.

Article 4 :

Les documents suivants sont à déposer en ligne en complément du formulaire de candidature à remplir :

- Un CV artistique à jour
- Une photo (ou un fichier audio ou vidéo) pour chacune des 3 œuvres présentées, avec mention du crédit ©
- Un texte de 1 400 signes rédigé à la 3^e personne du singulier, présentant et expliquant l'intention et la démarche artistiques.
- Une photo/portrait de l'artiste (format jpeg - 300 dpi – taille maximale 3 Mo) avec mention du crédit photo ©

Article 5 :

Un premier comité ad-hoc, procédera à une sélection sur la base des dossiers de candidatures. Le choix se fera par vote après discussion entre les membres. Il tiendra compte prioritairement de la correspondance entre l'œuvre et le thème, ainsi que de la force et de la qualité du propos de l'artiste. Les candidats seront prévenus de la décision du comité de sélection par téléphone ou par courriel partir du 3 mars 2025.

À l'issue de la sélection des artistes, deux Prix seront attribués par un jury composé de professionnels du monde de l'art : les deux lauréat-e-s bénéficieront d'une exposition personnelle à Cachan et le premier se verra également attribuer la somme de 1 500 €.

Article 6 :

Un Prix des écoles sera également attribué à l'issue de la Biennale. Tout au long de ces huit semaines d'exposition un travail de médiation sera en effet réalisé en accueillant notamment les enfants des classes des écoles de Cachan qui voteront à leur tour, après une discussion avec leur professeur-e. L'artiste lauréat-e bénéficiera d'une exposition personnelle.

Article 7 :

Une seule œuvre parmi les trois proposées dans le dossier de candidature sera sélectionnée par le comité et sera obligatoirement celle exposée. Il est entendu que les diptyques, triptyques et autres compositions faites de plusieurs éléments indissociables, forment une seule œuvre. Pour les formats inférieurs ou égaux à un gabarit du type 80 cm x 60 cm, deux œuvres pourront être installées.

Article 8 :

La réception des œuvres se fera au service culturel - 15, rue Gallieni 94 230 Cachan -, **du 31 mars au 12 avril 2025**, aux heures suivantes : de 9h30 à 12h et de 14h à 18h. Leur retrait sera effectué par l'artiste dans la **semaine du 7 au 12 juillet 2025** aux mêmes horaires Aucune exception ne sera tolérée et les œuvres ne seront plus assurées au-delà de cette date.

Article 9 :

La Ville s'engage à assurer les œuvres exposées, depuis leur dépôt jusqu'au 12 juillet 2025. Le transport aller et retour de l'œuvre est sous la seule responsabilité de l'artiste.

Article 10 :

La Ville se chargera de communiquer sur la Biennale :

- auprès des habitants de Cachan : article dans le magazine mensuel de la Ville et sur le site, accompagnement via les réseaux sociaux de la Ville et de L'Orangerie ;
- auprès des habitants des communes voisines, avec la mise en avant dans l'agenda culturel du Val de Marne ;
- auprès de la presse, locale, régionale et nationale, sans oublier la presse spécialisée présentant l'ensemble des artistes sélectionnés.

Un catalogue sera édité. Il sera distribué le jour du vernissage fixé le **jeudi 15 mai 2025 à 19h**.

La Ville se chargera également de la réalisation et impression d'affiches.

Des informations seront régulièrement mises en ligne sur le site de la Ville www.ville-cachan.fr, et sur le compte Facebook de l'Orangerie www.facebook.com/OrangeriedeCachan.

➤ RECAPITULATIF DES INFORMATIONS A RETENIR

Date limite d'envoi du dossier de candidature

Le dimanche 16 février 2025 minuit

Information de la sélection

À partir du lundi 3 mars 2025

Dépôt des œuvres

Du lundi 31 mars au samedi 12 avril 2020

Service des affaires culturelles 15, rue Gallieni 94230 Cachan (adresse pour les envois d'œuvre par la poste)

Horaires : de 9h30 à 12h et de 14h à 18h (le samedi 9h - 12h)

Vernissage

Le jeudi 15 mai 2025 à 19h00

Retrait des œuvres

Du lundi 7 au samedi 12 juillet 2025

Attention à partir **du 13 juillet 2025** les œuvres ne seront plus assurées

Récapitulatif des pièces à fournir :

- Le formulaire de candidature (à remplir en ligne)
- Un CV artistique à jour
- Une photo (ou un fichier audio ou vidéo) pour chacune des 3 œuvres présentées, avec mention du crédit ©
- Un texte de 1 400 signes rédigé à la 3^e personne du singulier, présentant et expliquant l'intention et la démarche artistiques.
- Une photo/portrait de l'artiste (format image - 300 dpi) avec mention du crédit photo ©